



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Session ordinaire – Séance du 14 OCTOBRE 2025

Délibération n° 2025_051

BUDGET PRINCIPAL 2025 DU CCAS - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – DÉLIBÉRATION

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 7 octobre 2025 par Monsieur Thierry TRIJOULET, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS: 11

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Ghislaine BOUVIER, Pierre MAGE, Arnaud ARFEUILLE.

EXCUSÉS: 4

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOULET – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON , Emilie MARCHES (Procuration à Ghislaine BOUVIER), Kubilay ERTEKIN (Procuration à Arnaud ARFEUILLE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Michelle MAURY

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget principal du CCAS 2025.

Ces modifications sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRE 011 – Charges à caractère général	- 41 300 €	CHAPITRE 74 – Dotations et participations	- 27 000 €
Article 6042 – Achat de prestations de services (Port de repas)	- 89 000 €	Article 74718 – Participations État autres (PRE)	- 5 000 €

Article 617 – Études et recherches (RA Plein Ciel)	+ 47 700 €	Article 7473 – Participations du Département (DDETS Accueil de jour)	- 17 000 €
CHAPITRE 012 – Dépenses de personnel	+ 82 000 €	Article 7473 – Participations du Département (conf. Finan.)	- 5 000 €
Article 64111 – Rémunération principale	+ 82 000 €	CHAPITRE 75 – Autres produits de gestion courante	+ 278 378 €
CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante	- 68 300 €	Article 757348 – Subvention de la Ville	+ 278 378 €
Article 6541 – Créances admises en non-valeur	+ 1 200 €		
Article 6542 – Créances éteintes	+ 500 €		
Article 65821 – Déficit des budgets annexes (SAAD)	- 70 000 €		
CHAPITRE 68 – Dotations aux amortissements	+ 278 978 €		
Article 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	+278 378 €		
Article 6817 – Dotations aux dépréciations des actifs	+ 600 €		
TOTAL DEPENSES	+ 251 378 €	TOTAL RECETTES	+ 251 378 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

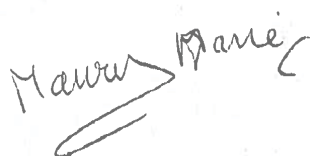
- Voter la décision modificative n° 1 du budget du CCAS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par **13** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 14 octobre 2025

Marie-Michelle MAURY
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale




Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.